

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**ECLAIRAGE EXTERIEUR DE L'EGLISE****APPROBATION DEVIS**

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 18 Novembre à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CROS Monique, IZARD Julien, MARCO Claude, SURRE Line, SIMON Jennifer.

Absents excusés : MM. CAZALS Christophe, LUCAS André, MARQUET Nathalie, MAS Bernard, MIRABILE Noelle.

Pouvoir de Mme MIRABILLE Noelle à Mme CALON Mauricette

Pouvoir de Mme MARQUET Nathalie à M. BONAVIDA Claude

Pouvoir de M. MAS Bernard à M. ROUCAYROL Guy.

Secrétaire de séance : MME SIMON Jennifer

Convocation en date du 12 novembre 2024

Membres en exercice : 14 - Présents : 9 - Votants : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Monsieur le Maire rappelle le projet de l'éclairage extérieur de l'église.

Il avait présenté lors du dernier conseil les devis reçus :

RSE	15 074.00 €
SOGETRALEC	20 639.00 €
CAMBORDE ENERGIES 34	21 220.40 €

Pour compléter l'information, la société RSE est venu en séance de travail pour présenter le matériel utilisé. Il s'agit de 9 projecteurs de haute technologie, de fabrication française.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir en délibérer

Oui l'exposé du Maire, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité le devis de l'entreprise RSE d'un montant de 15 074 € HT
- **AUTORISE** M. le Maire à mandater la dépense prévue au budget principal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

  
 Le Maire,  
  
Guy ROUCAYROL.